



الكنفدرالية العامة المستقلة للعمال في الجزائر
Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie



Bureau national

Villa n°10, Rue Baba Mohamed
Bab Enzaouar - ALGER
Télé Fax: (213) 021 52 03 72
Mobile: (213) 550 45 17 97
Email: snapap_nasta@yahoo.com
Site web: <http://jcaalgerie.be>

SNAPAP

المتحيد الوطني

فيلا رقم 10 شارع بابة محمد
باب الزوار - الجزائر العاصمة
هاتف فاكس: (213) 23 83 12 55
موبايل: (213) 550 45 17 97
بريد إلكتروني: snapap_nasta@yahoo.com
موقع ويب: <http://jcaalgerie.be>

Communiqué de Presse

Une note Ministérielle datée du 24 Septembre 2017, émanant du Ministère des Travaux Publics et des transports, donne une directive d'un gravissime sans précédent dans le domaine de la gestion des flux migratoires en Algérie.

La lutte contre l'immigration irrégulière, car c'est bien l'objet principal de cette note ministérielle, ne donne nullement le droit de porter atteinte à la dignité de la personne humaine, quelque soit son origine, sa nationalité et notamment sa situation administrative.

Notant que la note ministérielle qui somme tous les transporteurs urbains, interurbains et inter-wilaya de ne plus transporter le migrant en situation administrative irrégulière, ne repose sur aucun texte législatif en vigueur. La seule loi d'ailleurs qui condamne l'entrée, la circulation, le séjour et la sortie du territoire, de façon irrégulière d'un étranger, est la loi 08-11 du 25 Juin 2008. Mettre en application une partie de ce texte de loi, uniquement sur la personne du Migrant irrégulier, c'est à dire en grande partie, sur le migrant originaire de l'Afrique subsaharienne, devient une discrimination officielle en Droit.

En Pratique, la note ministérielle qui interpelle les chauffeurs de Taxis et des autocars, à se substituer aux forces de l'ordre, ciblant uniquement sur le « faciès », et plus exactement, sur la couleur de la peau, les étrangers, pour vérifier les documents de voyage va engendrer un malaise non seulement dans les communautés africaines, mais aussi, parmi une grande partie de citoyens et citoyennes encore traumatisés par les affres causés par le colonialisme.

L'Algérie a déjà été sévèrement critiquée par le Comité des Travailleurs Migrants (CMW) des Nations Unis au mois d'Avril 2017 (voir la liste des points sur le 2ème rapport périodique Algérie), et particulièrement les violences et les discriminations commises sur les migrants subsahariens en situation irrégulière. La note ministérielle va ainsi dans l'opposé de tout le travail de la diplomatie algérienne que ce soit au niveau des Nations Unis ou bien de l'Union Africaine, celui de donner une image d'un pays accueillant, respectueux des Conventions et ouvert à l'Afrique.

De ce fait, Le Syndicat Snapap, organisation membre de la CGATA, interpelle vivement le Gouvernement :

- A sursoir à l'application de la note émanant du ministère des Transports,
- A Etablir une politique migratoire, favorisant la régularisation des travailleurs migrants déjà installés en Algérie,
- A honorer ses engagements internationaux en matière de protection des droits des travailleurs migrants.

Pour/Le Président de la CGATA/ SNAPAP

M. Fouad HASSAM

Chargé du Dossier Migration/Asile